



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/KP/CMP/2008/L.1
10 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT
COMME RÉUNION DES PARTIES
AU PROTOCOLE DE KYOTO**
Quatrième session
Poznan, 1^{er}-12 décembre 2008

Point 22 a) de l'ordre du jour provisoire
Conclusion des travaux de la session
Adoption du rapport de la quatrième session
de la conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties au Protocole de Kyoto

**Projet de rapport de la quatrième session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

Rapporteur: M^{me} Karen Nicole Smith (Barbade)

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	2 – 8	4
A. Adoption de l'ordre du jour	2 – 3	4
B. Élection au Bureau de membres de remplacement	4	6
C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires	5 – 9	6

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		7
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT (Point 3 de l'ordre du jour)		7
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour)	10	7
V. QUESTIONS RELATIVES AU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (Point 5 de l'ordre du jour)	11 – 16	7
VI. QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION CONJOINTE (Point 6 de l'ordre du jour)	17 – 23	8
VII. RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS (Point 7 de l'ordre du jour)	24 – 29	9
VIII. RAPPORT DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION (Point 8 de l'ordre du jour)	30 – 34	9
IX. AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE KYOTO INTÉRESSANT LA QUESTION DES PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS (Point 9 de l'ordre du jour)		10
X. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU RELEVÉ INTERNATIONAL DES TRANSACTIONS MIS EN PLACE AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 10 de l'ordre du jour)		10
XI. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: NOTIFICATION ET EXAMEN (Point 11 de l'ordre du jour)		10
XII. RAPPORT ANNUEL DE COMPILATION ET DE COMPTABILISATION POUR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE B DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 12 de l'ordre du jour)		10
XIII. DEUXIÈME EXAMEN DU PROTOCOLE DE KYOTO EN APPLICATION DE SON ARTICLE 9 (Point 13 de l'ordre du jour)	35 – 41	10

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XIV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 14 de l'ordre du jour).....		11
XV. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 15 de l'ordre du jour).....		11
XVI. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 16 de l'ordre du jour).....		12
XVII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES (Point 17 de l'ordre du jour).....		12
XVIII. AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 18 de l'ordre du jour).....		12
XIX. RÉUNION DE HAUT NIVEAU (Point 19 de l'ordre du jour).....	42 – 44	12
A. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement	43	12
B. Déclarations de représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.....	44	12
C. Déclarations de ministres et des autres chefs de délégation		12
XX. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS (Point 20 de l'ordre du jour).....		13
XXI. QUESTIONS DIVERSES (Point 21 de l'ordre du jour).....		13
XXII. CLÔTURE DE LA SESSION (Point 22 de l'ordre du jour).....		13

Annexes

[à compléter]

Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session

[à compléter]

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte dans les locaux de la Foire internationale de Poznan (Pologne) le 1^{er} décembre 2008 par M. Maciej Nowicki, Ministre de l'environnement de la Pologne qui préside cette session ¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. Pour l'examen de cette question à sa 1^{re} séance², le 1^{er} décembre, la CMP était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2008/1) que celui-ci avait établi en accord avec le Président de la troisième session de la CMP, en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties.

3. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.

¹ La CMP a tenu sa quatrième session parallèlement à la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention. Un compte rendu des séances communes tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau figure dans les deux rapports.

² Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

6. Questions relatives à l'application conjointe.
7. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
8. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation.
9. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
10. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
11. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen.
12. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto.
13. Deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9.
14. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
15. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
16. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009.
18. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
19. Réunion de haut niveau.
20. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateur.
21. Questions diverses.
22. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement
(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, le Président a rappelé que, comme prévu dans le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau de la Conférence des Parties représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Les élections au Bureau de la quatorzième session de la Conférence des Parties n'étant pas encore terminées, cette question serait examinée à une séance ultérieure.

[à compléter]

C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires
(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. En présentant cette question à la 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2008/1. Il a fait observer que les organes subsidiaires allaient se réunir dans le but d'élaborer, avant la clôture de leur session le 10 décembre, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la CMP.

6. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer aux organes subsidiaires, pour examen et présentation de projets de décision ou de conclusions, les questions suivantes:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 9 Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions
- Point 10 Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto
- Point 11 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen
- Point 12 Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto
- Point 14 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 15 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 17 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007
- Point 17 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Point 16 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

7. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto», le Président a proposé que la CMP prie le Président du Groupe de travail spécial, M. Harald Dovland, (Norvège) de tenir des consultations informelles avec les délégations au sujet des mesures que la CMP devait prendre, et notamment de l'adoption d'une décision, et de lui rendre compte des résultats de ces consultations, le 11 décembre 2008 au plus tard.

8. Le Président a proposé également que la CMP élise les nouveaux Président et Vice-Président du Groupe de travail spécial à sa dernière séance plénière le 12 décembre, ce qui permettrait au Président en exercice de rendre compte des travaux du Groupe de travail spécial au début de la réunion de haut niveau, le 11 décembre 2008.
9. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

[à compléter]

III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent

(Point 3 de l'ordre du jour)

[à compléter]

IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

(Point 4 de l'ordre du jour)

10. Le Président du Groupe de travail spécial a fait rapport sur les travaux du Groupe en 2008 ainsi que sur son programme de travail pour 2009 à l'ouverture de la réunion de haut niveau, le 11 décembre.

[à compléter]

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 5 de l'ordre du jour)

11. À sa 2^e séance, le 3 décembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2008/4 et FCCC/KP/AWG/2008/3.
12. Dans son introduction, le Président a rappelé que le mécanisme pour un développement propre (MDP) était un mécanisme inédit de collaboration mondiale qui visait à atténuer les changements climatiques tout en aidant les pays d'accueil à parvenir à un développement durable grâce à des projets relevant du MDP.
13. À l'invitation du Président, le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Rajesh Kumar Sethi, a donné un aperçu du rapport annuel du Conseil à la CMP³, rapport qui couvre les activités pendant la période allant du 20 octobre 2007 au 24 octobre 2008 et contient un certain nombre de recommandations en vue des décisions que la CMP doit adopter à sa quatrième session, y compris les recommandations faisant suite aux demandes formulées par la CMP à sa troisième session.
14. Après la présentation du rapport par le Président du Conseil exécutif, des déclarations ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un représentant parlant au nom du Groupe africain. Des déclarations ont également été faites par des représentants de trois catégories d'organisations non gouvernementales: les organisations des peuples autochtones; les organisations du monde des affaires et

³ FCCC/KP/CMP/2008/4.

des milieux professionnels; et les associations de défense de l'environnement. Un représentant d'une institution spécialisée a également fait une déclaration.

15. Le Président a déclaré que, pour prendre acte du travail accompli par le Conseil exécutif et guider ses travaux futurs, il conviendrait que la CMP, à sa quatrième session, adopte une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M^{me} Christiana Figueres (Costa Rica) et M. Georg Børsting (Norvège). Le groupe de contact étudierait les aspects opérationnels du MDP sur la base du rapport du Conseil exécutif du MDP, ainsi que les moyens de favoriser une répartition régionale équitable des projets relevant du MDP. Le Président a prié les coprésidents de travailler en étroite collaboration avec les coprésidents du groupe de contact chargé de l'examen du point 13 de l'ordre du jour de la CMP afin d'éviter les doubles emplois.

16. Le Président a également rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif. M^{me} Karen Nicole Smith (Barbade) poursuivrait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

[à compléter]

VI. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 6 de l'ordre du jour)

17. À sa 2^e séance, le 3 décembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2008/3 et FCCC/KP/AWG/2008/3.

18. Le Président a rappelé que l'application conjointe offrait aux Parties visées à l'annexe I de la Convention qui avaient pris un engagement inscrit à l'annexe B du Protocole de Kyoto la possibilité d'acquérir des unités de réduction des émissions découlant de projets accueillis par toutes autres Parties ayant le même statut, lesquels visaient à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer les absorptions par les puits.

19. À l'invitation du Président, le Président du Comité de supervision de l'application conjointe, M. Georg Børsting, a donné un aperçu du rapport du Comité de supervision à la CMP⁴, rapport qui couvre les activités pendant la période allant du 20 octobre 2007 au 12 septembre 2008. Il a appelé l'attention sur les tâches et les réalisations du Comité au cours de l'année écoulée et sur les défis futurs.

20. Après la présentation du rapport par le Président du Comité de supervision, la parole a été donnée au secrétariat qui a informé les Parties de la situation en ce qui concerne les projets d'application conjointe relevant de la procédure n° 1, laquelle n'était pas du ressort du Comité de supervision.

21. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration.

22. Le Président a déclaré que, pour prendre acte des travaux accomplis et indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la CMP, à sa quatrième session, adopte une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana) et M. Pedro Martins Barata (Portugal).

⁴ FCCC/KP/CMP/2008/3.

23. Le Président a également rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Comité de supervision. M^{me} Smith engagerait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

[à compléter]

VII. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 7 de l'ordre du jour)

24. À sa 3^e séance, le 4 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2008/5, contenant le troisième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions, rapport qui fournit des informations sur les activités du Comité au cours de sa troisième année d'existence, allant du 8 septembre 2007 au 9 octobre 2008.

25. Le Président a rappelé que la CMP avait, à sa première session, adopté la décision 27/CMP.1 et son annexe dans laquelle figuraient les procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. À l'alinéa *a* du paragraphe 2 de la section III de ces procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions, la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions devait rendre compte des activités du Comité à chaque session ordinaire de la CMP.

26. À l'invitation du Président, le coprésident du Comité de contrôle du respect des dispositions et président de sa chambre de l'exécution, M. Sebastian Oberthür, a présenté le troisième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions.

27. Après la présentation du rapport, des déclarations ont été faites par des représentants de deux Parties.

28. Le Président a déclaré que la CMP devrait prendre une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. Eric Mugurusi (Tanzanie) et M. Jürgen Lefevere (Communauté européenne).

29. Le Président a rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours un membre du Comité de contrôle pour pourvoir un poste vacant dans la chambre de l'exécution. M^{me} Smith engagerait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit pendant les consultations qui auraient lieu à cet effet.

[à compléter]

VIII. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 8 de l'ordre du jour)

30. À sa 2^e séance, le 3 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2008/2.

31. À l'invitation du Président, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Richard Muyungi, a donné un aperçu du rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la CMP⁵, rapport qui couvre les activités pendant la période allant de mars à septembre 2008. Le rapport contient notamment des projets de documents qui doivent être approuvés par la CMP conformément à la décision 1/CMP.3.

⁵ FCCC/KP/CMP/2008/2.

32. Après la présentation du rapport par le Président du Conseil, des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, dont des représentants parlant au nom du Groupe africain, du Groupe des 77 et de la Chine, de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de l'Alliance des petits États insulaires.

33. Le Président a déclaré que, pour prendre acte des travaux accomplis et indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la CMP adopte une décision à sa quatrième session. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. Karsten Sach (Allemagne) et M. Surya Sethi (Inde).

34. Le Président a rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation. M^{me} Smith engagerait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

[à compléter]

IX. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 9 de l'ordre du jour)

[à compléter]

X. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XI. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen

(Point 11 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XII. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XIII. Deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9

(Point 13 de l'ordre du jour)

35. À sa 2^e séance, le 3 décembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2008/6, FCCC/KP/CMP/2008/INF.1, FCCC/KP/CMP/2008/INF.2, FCCC/KP/CMP/2008/INF.3, FCCC/KP/CMP/2008/MISC.1, FCCC/KP/CMP/2008/MISC.2, FCCC/KP/CMP/2008/MISC.3, FCCC/SBI/2008/8 et Add.1 et FCCC/TP/2008/6.

36. Le Président a rappelé que le premier examen du Protocole de Kyoto, en application de son article 9, a eu lieu à la deuxième session de la CMP. La CMP, par sa décision 7/CMP.2, avait décidé que le deuxième examen du Protocole de Kyoto aurait lieu à sa quatrième session. La portée et le contenu du deuxième examen ont été déterminés à la troisième session de la CMP et présentés dans la décision 4/CMP.3.
37. Le Président a également rappelé que la CMP, par sa décision 4/CMP.3, avait prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'entreprendre, à sa vingt-huitième session, des travaux préparatoires portant sur le deuxième examen.
38. Sur invitation du Président, le Président du SBI, M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran), a rendu compte des travaux de l'Organe sur cette question.
39. Notant qu'un bon résultat sur ce point de l'ordre du jour serait déterminant pour le succès de la session tout entière, le Président a invité les Parties à exprimer leurs vues.
40. Des déclarations ont été faites par des représentants de 21 Parties, notamment des représentants parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁶, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et du Groupe africain.
41. Sur proposition du Président, la CMP a décidé d'établir un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. Adrian Macey (Nouvelle-Zélande) et M^{me} Ana Maria Kleymeyer (Argentine), pour poursuivre le débat sur cette question. Le Président a demandé au groupe de rédiger un projet de décision portant sur ce point en vue de son examen pour adoption par la CMP. Le groupe de contact examinerait plus particulièrement le champ d'application, l'efficacité et le fonctionnement des mécanismes de Kyoto. Afin d'utiliser pleinement le temps limité dont elles disposaient pendant cette session, les Parties examineraient également les questions liées aux privilèges et immunités accordés au titre de l'article 9 du Protocole de Kyoto ainsi que les discussions tenues sur les privilèges et immunités dans le cadre du point 14 d) de l'ordre du jour de la vingt-neuvième session du SBI. La CMP a prié le SBI de transmettre tout texte pertinent issu de ces discussions au groupe de contact établi sur le deuxième examen du Protocole de Kyoto, comme indiqué ci-dessus, en vue de son inclusion dans le projet de décision, s'il y a lieu.

[à compléter]

XIV. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 14 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XV. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 15 de l'ordre du jour)

[à compléter]

⁶ La position exprimée dans cette déclaration était soutenue par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

**XVI. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2
du Protocole de Kyoto**

(Point 16 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 17 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XVIII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la
Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 18 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XIX. Réunion de haut niveau

(Point 19 de l'ordre du jour)

42. La réunion de haut niveau commune à la quatorzième session de la Conférence des Parties et à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties et de la CMP à la deuxième séance de la Conférence des Parties et à la quatrième séance de la CMP, le 11 décembre.

A. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement

43. Pendant la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par les personnalités suivantes:

Président de la Pologne	M. Lech Kaczyński
Président du Guyana	M. Bharrat Jagdeo
Premier Ministre de Tuvalu	M. Apisai Ielemia
Premier Ministre de la Suède	M. Fredrik Reinfeldt

B. Déclarations de représentants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

44. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon, a fait une déclaration pendant la réunion de haut niveau. Le Secrétaire exécutif de la Convention, a également fait une déclaration.

C. Déclarations des ministres et des autres chefs de délégation

[à compléter]

XX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 20 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XXI. Questions diverses

(Point 21 de l'ordre du jour)

[à compléter]

XXII. Clôture de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

[à compléter]

Annexes

[à compléter]
